

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE
Téléphone : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC005

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes d'Injoux-Genissiat, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON - Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUIL - Catherine BRUN -- Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUÑOZ- Raphaël CASTIGLIA - Patricia VERDET - Pierre CHARPY - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Isabelle DE OLIVEIRA à Patrick PERREARD - Jean-Pierre FILLION à Philippe DINOCHEAU - Katia DATTERO à Sandra LAURENT SEGUIL - Annick DUCROZET à Régis PETIT - Benjamin VIBERT à Serge RONZON - Sacha KOSANOVIC à Catherine BRUN - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 23

Pouvoirs : 7

Votants : 30

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.5 Subventions

Objet : Crédit d'un circuit numérique autour de la ligne de démarcation - Convention de partenariat entre TVI, l'association Conversations du Monde, la commune de Valserhône et l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Monsieur Philippe DINOCHEAU présente le projet porté par l'association Conversation du monde et ses partenaires de création d'un parcours numérique et artistique autour de la ligne de démarcation, ligne qui a joué un rôle important sur le territoire communautaire durant la Seconde Guerre mondiale.

Ce parcours produit pour la destination Terre Valserhône s'intègre dans un projet plus vaste « Entre les Lignes » reliant les deux extrémités de la ligne de démarcation de la frontière espagnole à la Suisse en passant par le plateau des Glières en Haute-Savoie.

Ce programme s'appuie sur une méthode participative et créative pour réinventer les formes de commémoration dans l'espace public.

L'initiative repose sur la création de jeux de pistes numériques et artistiques, ouverts à tous et permettant de (re)découvrir des lieux emblématiques de la Résistance en Terre Valserhône, notamment la ligne de Démarcation sur la commune de Valserhône.

Créés en lien étroit avec les collectivités territoriales, les mémoriaux, les associations historiques, les établissements scolaires, les artistes et les acteurs culturels et touristiques locaux, ces parcours associent des contenus historiques validés, des interventions artistiques contemporaines et des outils numériques interactifs.

Accessible gratuitement via une application, et sous la forme d'un dépliant papier, ce parcours urbain d'une durée de 60 à 90 minutes est jalonné de plusieurs interventions artistiques réalisées dans l'espace public par un artiste local financé par le Département de l'Ain. Ces interventions artistiques seront munies d'un QR qui donnera accès directement au parcours numérique.

Il ajoute que la mise en place de ce dispositif permettrait au plus grand nombre de se réapproprier ce passé de manière ludique et en autonomie, dans un contexte où les témoins directs de cette période sont de moins en moins nombreux et où les outils traditionnels de transmission (panneaux commémoratifs, livres, musées...) ne répondent pas toujours aux attentes des publics actuels.

Il informe que la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de son dispositif « Patrimoine et numérique », le Département de l'Ain via le musée départemental de la Résistance à Nantua se sont prononcés favorablement sur ce projet.

Le financement du projet repose sur une mobilisation conjointe de moyens financiers, humains, matériels et logistiques par l'ensemble des partenaires, et s'appuie sur des subventions publiques, des participations institutionnelles et des contributions en nature, notamment de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC), de la Région Auvergne-Rhône-

Alpes dans le cadre de son dispositif « Patrimoine et numérique » ainsi que du Département de l'Ain.

La contribution de la Communauté de Communes Terre Valserhône au financement de ce projet correspondant à 50 % du coût global de conception, de production, de mise en place et de maintenance du parcours matériel et numérique soit un montant de quatre mille quatre-cent-vingt euros (4 420 € TTC). Le solde, d'un montant équivalent de 4 420 € est pris en charge par la commune de Valserhône.

Il ajoute, qu'à partir de la quatrième année, la licence d'utilisation de l'application Wanup pour la destination Terre Valserhône, sera d'environ 360 € / an TTC à la charge de l'Office de Tourisme Terre Valserhône.

Il expose qu'une convention annexée à la présente délibération est à établir entre TVI, l'association Conversations du Monde, la commune de Valserhône et l'Office de Tourisme pour définir les modalités de mise en place d'un partenariat en vue d'un cofinancement, de la promotion et de la diffusion du projet.

Il ajoute que le projet débutera par la phase de co-construction avec le collège.

Avant de demander aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer, Monsieur le Vice-Président délégué tient à souligner l'intérêt de ce projet pour la transmission de la mémoire collective, ainsi que pour l'émergence d'un mode de médiation culturelle innovant, accessible gratuitement et destiné aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs du territoire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

Après avoir entendu l'exposé du conseiller délégué,

VU les statuts de la Communauté de communes Terre Valserhône ;

VU l'axe 2 intitulé « accueil et hospitalité » du schéma de développement touristique de la communauté de communes Terre Valserhône pour la période 2021 - 2026, lequel vise à améliorer l'accueil et l'expérience du visiteur sur notre territoire, et notamment l'action 2.19 qui a pour objectif de favoriser l'innovation dans les services touristiques proposés à travers le développement de supports d'interprétation patrimoniaux ;

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président et au Bureau communautaire ;

VU le projet convention entre TVI, l'association Conversations du Monde, la commune de Valserhône et l'Office de Tourisme annexé ;

VU le programme annexé des « 4 ateliers de co-création du jeu de piste à Bellegarde-sur-Valserine avec les collèges » ;

CONSIDERANT l'intérêt patrimonial, historique et culturel de ce projet pour la valorisation de la mémoire locale et pour la transmission aux générations futures ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la création d'un circuit numérique et artistique autour de la ligne de démarcation au centre-ville de Valserhône tel que présenté par l'association Conversations du Monde.
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 4 420 € à l'association Conversations du Monde à verser avant le 28 février 2026.
- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec l'association Conversations du Monde, la commune de Valserhône et l'Office de Tourisme tel qu'annexée à la présente délibération. D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention ainsi que tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

3 FEV. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD





Convention de partenariat Projet « Entre les Lignes »

Entre les soussignés :

L'association Conversations du Monde
231 rue Le Thoron – 74210 Talloires-Montmin
Représentée par Nicolas Villaume,

ci-après dénommé(e) "le porteur de projet",

Et

La Communauté de Communes Terre Valserhône, représentée par Monsieur Patrick PERREARD, agissant en qualité de Président de la Communauté de Communes, nommé à cette fonction aux termes d'une délibération du Conseil Communautaire n° 20-DB046 et d'un procès-verbal d'élection en date du 16 juillet 2020, et spécialement autorisé aux présentes en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° 24-DC081 en date du 11 juillet 2024 ainsi qu'à la décision du Conseil Communautaire n° xx en date du 29 janvier 2026,

ci-après dénommée « l'Intercommunalité » ou « TVI »,

Et

La Commune de Valserhône, représentée par Monsieur Régis PETIT, agissant en qualité de Maire de la commune de Valserhône,

ci-après dénommée « la Commune »,

Et

L'Office de Tourisme Terre Valserhône, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, représentée par son Président en exercice, Jean-Pierre FILLION, dûment habilité par délibération n° 20-DC009 du Conseil d'Administration en date du 28/07/2020,

ci-après dénommé « l'OT ».

Préambule

Dans le cadre du devoir de mémoire et de la transmission des valeurs républicaines, le projet « Entre les Lignes » vise à faire revivre et à transmettre les histoires locales pendant la Seconde Guerre mondiale à travers des dispositifs artistiques et numériques innovants.

Porté par l'association Conversations du Monde en partenariat avec l'entreprise Entre les Lignes, ce programme s'inscrit dans une démarche de valorisation des territoires et de démocratisation de l'accès à la culture et à l'histoire. Il s'appuie sur une méthode participative et créative pour réinventer les formes de commémoration dans l'espace public.

L'initiative repose sur la création de jeux de pistes numériques et artistiques, ouverts à tous et permettant de (re)découvrir des lieux emblématiques de la Résistance en Terre Valserhône, notamment la ligne de Démarcation sur la commune de Valserhône.

Créés en lien étroit avec les collectivités territoriales, les mémoriaux, les associations historiques, les établissements scolaires, les artistes et les acteurs culturels et touristiques locaux, ces parcours associent des contenus historiques validés, des interventions artistiques contemporaines et des outils numériques interactifs.

Accessible gratuitement via une application, et sous la forme d'un dépliant papier, ce parcours urbain d'une durée de 60 à 90 minutes est jalonné de plusieurs interventions artistiques réalisées dans l'espace public par un artiste local financé par le Département de l'Ain. Ces interventions artistiques seront munies d'un QR code qui donnera accès directement au parcours numérique.

Ce projet a été retenu et sera accompagné financièrement dans le cadre de l'appel à projet « Patrimoine et Numérique » porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Porté par Conversation du monde et ses partenaires, ce parcours produit pour la destination Terre Valserhône s'intègre dans un projet plus vaste « Entre les Lignes » reliant les deux extrémités de la ligne de démarcation de la frontière espagnole à la Suisse en passant par le plateau des Glières en Haute-Savoie.

La note d'intention jointe en annexe 1 apporte des précisions complémentaires sur ce projet.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en place d'un partenariat en vue d'un cofinancement, de la promotion et de la diffusion du projet « Entre les lignes », initiative artistique et numérique de médiation mémorielle portant sur la Ligne de Démarcation pendant la Seconde Guerre mondiale.

Article 2 – Modalités de la collaboration

Le projet repose sur une coopération étroite entre le porteur de projet, l'intercommunalité, la commune de Valserhône, l'Office de Tourisme et les divers partenaires, mobilisant des compétences en médiation culturelle et historique, transmission mémorielle, création artistique et numérique, éducation et valorisation touristique.

2.1 - Engagements de Conversation du monde, porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à :

- Créer un parcours en centre-ville de Valserhône, composé de 8 à 12 points historiques du parcours, fondé sur des contenus historiques vérifiés et validés par l'association, Groupe Mémoire du Pays Bellegardien.
- Assurer la coordination générale du projet et la supervision de l'ensemble des actions, en lien avec les partenaires artistiques, techniques, mémoriels et éducatifs.
- Développer le jeu de pistes numérique et artistique, concevoir la scénarisation et intégrer les contenus sur la plateforme numérique Wanup.
- Créer et imprimer 1000 exemplaires d'un dépliant papier au format A5 qui se déplie en format A3 avec : au verso le plan des interventions artistiques et les éléments clés du

parcours et au recto une présentation générale. Les dépliants seront stockés à l'OT pour distribution auprès du grand public. Une partie de ce stock pourra être distribué auprès des collégiens (3^{ème}).

- Présenter les parcours sur le site www.entreleslignes.io et en garantir l'accès gratuit au public.
- Assurer la coordination, la production, l'installation et la gestion des autorisations relatives aux interventions artistiques dans l'espace public.
- Veiller à la cohérence historique, artistique et culturelle du projet, en lien avec le musée départemental de la Résistance de Nantua et l'association locale « Groupe Mémoire du Pays Bellegardien ».
- Organiser les actions de médiation éducative, incluant les ateliers participatifs, notamment avec les établissements scolaires associés.
- Coordonner la communication institutionnelle avec les partenaires, en cohérence avec la stratégie territoriale.
- Mobiliser et animer le réseau des partenaires mémoriels, associatifs et éducatifs impliqués dans la conception et la validation des contenus.
- Assurer un suivi du lancement du jeu jusqu'en juin 2027. Les énigmes pourront si nécessaires être adaptées à n+1 après la date de lancement du jeu.
- Autoriser l'Office de Tourisme Terre Valserhône à proposer ce parcours sous ces modalités :
 - accès libre via le document papier précité ;
 - format numérique : jeu de piste avec résolution d'énigmes basées sur la consultation des contenus avec, éventuellement et dans un second temps une fois que les parcours seront en place, des lots à gagner via tirage au sort parmi les utilisateurs des parcours ;
 - format accompagné par un guide local.

2.2 Engagements de l'intercommunalité :

TVI s'engage à :

- Être associée à la conception du scénario du parcours.
- Participer à la promotion du projet à travers ses outils et canaux de communication : supports numériques, réseaux institutionnels, etc...
- Organiser une opération de communication de lancement du jeu : inauguration précédée d'une conférence de presse, ...
- Soutenir la mise en valeur du parcours dans une logique de développement culturel et touristique du territoire.
- Assurer une communication régulière pour la promotion des parcours.

2.2 Engagements de l'Office de Tourisme :

L'OT s'engage à :

- Être associée à la conception du scénario du parcours.
- Participer à la promotion du projet à travers ses outils et canaux de communication : supports print et / ou numériques, réseaux institutionnels, etc...
- Renouveler, selon les besoins, l'impression des dépliants papier lorsque le stock, initialement pris en charge par le porteur de projet, sera épuisé.
- Valoriser ce parcours sous ces modalités :
 - accès libre via le document papier précité ;
 - format numérique : jeu de piste avec résolution d'énigmes basées sur la consultation des contenus avec, éventuellement et dans un second temps une fois

que les parcours seront en place, des lots à gagner via tirage au sort parmi les utilisateurs des parcours ;

- organisation de visites commentées par un guide local.

2.2 Engagements de la Commune de Valserhône :

La Commune s'engage à :

- Être associée à la conception du scénario du parcours, notamment via la participation du Groupe Mémoire du Pays Bellegardien.
- Participer à la promotion du projet à travers ses outils et canaux de communication : supports numériques, réseaux institutionnels, etc...
- Valoriser régulièrement le parcours en relayant, via ses outils et canaux de communication, les temps forts : inauguration, informations régulières sur les diverses formes (print, numérique, visites commentées,...)

Article 3 – Modalités de mise en œuvre et calendrier prévisionnel

- Étape 1 – Identification historique et sélection des sites - 2025
- Étape 2 – Ateliers participatifs et co-conception - Période prévisionnelle : janvier et février 2026
- Étape 3 – Scénarisation et conception des parcours - Période prévisionnelle : mars -mai 2026
- Étape 4 – Création artistique et installation - Période prévisionnelle : mars - avril 2026
- Étape 5 – Déploiement numérique - Période prévisionnelle : avril 2026
- Étape 6 – Communication, lancement et valorisation - Période prévisionnelle : mai - septembre 2026
- Étape 7 – Lancement des parcours avec les collégiens – juin 2026
- Étape 8 – Évaluation et adaptation - Période prévisionnelle : avril 2027

Article 4 – Financement

Le financement du projet repose sur une mobilisation conjointe de moyens financiers, humains, matériels et logistiques par l'ensemble des partenaires. Il s'appuie sur des subventions publiques, des participations institutionnelles et des contributions en nature, notamment la Région Auvergne-Rhône Alpes, la DRAC, le Département de l'Ain, Terre Valserhône l'Interco, la Commune de Valserhône.

Budget prévisionnel du projet Entre les Lignes en Rhône – Alpes (Ain et Haute Savoie) :

Dépenses		Recettes	
conception et scénarisation du jeu	4 500 €	DRAC Rhône-Alpes	9 000 €
Plateforme numérique Wannup	5 500 €	Région AURA « patrimoine et numérique »	22 300 €
		Département de l'Ain	3 000 €
Artiste Ain Sophie Pouille (conception et production)	7 720 €	Communauté de communes Terre Valserhône	4 420 €
Direction artistique	2 500 €	Commune de Valserhône	4 420 €
Maîtrise d'œuvre générale	7 000 €		
Transport, hébergement	3 500 €		

Création de contenu photographiques et audiovisuels, graphisme support de communication	5 000 €		
Impression matériels de communication	2 200 €		
Création et facilitation ateliers collèges	4 500 €		
Frais généraux	720 €		
Total	43 140 €	Total au 09/10/2025	43 140 €

L'Intercommunalité et la Commune de Valserhône s'engagent à verser au porteur de projet la somme de huit mille huit-cent-quarante euros (8 840 €) pour la conception, la production, la mise en place et la maintenance du parcours au niveau matériel et numérique, à hauteur de 50% chacune, soit 4420 € chacune. Pour tenir les délais, le versement devra se faire **avant le 28 février 2026.**

La maintenance, les adaptations et l'intégration du parcours dans l'application Wanup sont incluses dans ce versement pour les 3 premières années.

Aucun financement complémentaire ne saurait être appelé auprès des collectivités signataires de la présente convention.

À partir de la quatrième année, la licence d'utilisation de l'application Wanup pour la destination Terre Valserhône, sera d'environ 360 € / an TTC à la charge de l'Office de Tourisme Terre Valserhône.

Article 5 – Gouvernance et comité de pilotage

Un comité de pilotage assure la coordination stratégique du projet, la validation des étapes clés, le suivi budgétaire et la présentation des bilans annuels. Il est composé des partenaires financeurs du projet et se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du porteur de projet chargé de son animation, de la convocation des membres. D'autres partenaires du projet pourront être invités au comité de pilotage en fonction de l'avancement du projet.

Article 6 – Droits et propriétés

Une fois installés les supports des œuvres artistiques deviennent ensuite la propriété de l'intercommunalité.

En cas de disparition de l'application Wanup ou rupture du partenariat, TVI récupérera les contenus des parcours (textes, illustrations et tracés) pour une réutilisation au format numérique ou sous un autre format.

La gestion des autorisations d'affichage des œuvres artistiques et les contacts des propriétaires des différents lieux seront transmis à TVI en cas de rupture de la présente convention.

Article 7 – Communication et valorisation des partenaires

La communication autour du projet est coordonnée et partagée entre les partenaires.

Elle intègre les identités visuelles et obligations institutionnelles, avec visibilité équitable des partenaires. Cette communication se fera par l'association Conversation du monde, financé dans le cadre du projet, via le support papier, numérique et les réseaux sociaux et sera relayée par l'Interco, l'OT et la commune.

Article 8 – Durée, modification et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature pour la partie concernant la production, la mise en place et la mise en service des parcours dans l'application.

Un avenant à la présente convention sera ensuite à conclure par l'Office de Tourisme pour la licence d'utilisation de Wanup.

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

La résiliation anticipée est possible sous conditions, avec un préavis de trois mois.

Article 9 – Litige

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention oblige les parties à rechercher une solution amiable préalablement à toute action contentieuse, à peine d'irrecevabilité.

Tout litige, de quelque ordre qu'il soit, sera porté devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Valserhône, le ...

Pour la Communauté de Communes Terre
Valserhône,
Patrick PERREARD

Pour Conversations du Monde
Nicolas Villaume

Président

Pour l'Office de Tourisme Terre Valserhône,
Jean-Pierre FILLION

Pour la Commune de Valserhône,
Régis PETIT

Maire

Président

Annexes

Annexe 1 : Note d'intention des précisions complémentaires sur ce projet.

Annexe 2 : Documents pédagogiques et fiches de présentation des parcours